



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE DE LAGES
Séance du 2 février 2022**

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	13
Nombre de présents	12
Excusés	3

Date de convocation : L'an deux mille vingt deux,
28 janvier 2022 le 2 février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Fabrice CREPY, Maire.

Date d'affichage :
9 février 2022

Présents : Mmes et MM. Fabrice CRÉPY, Magali BONNEFOY, Valérie DUPUY, Stephan POURCET, Florence SIORAT, Patrick BOURGEOIS, Maritza PERDRIEL, Stéphanie DE LACHADENEDE, Caroline PERETTI, Frédéric ROCHIS, Emilie CAZAUX, Emilie LUYCKX

Excusés : Stéphane-Jean DUPHLOUX, Jérémy BAS, Marc BÉDÉ

Procurations : Stéphane-Jean DUPHLOUX a donné procuration à Valérie DUPUY

Madame Valérie DUPUY a été nommée secrétaire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 12 janvier 2022 approuvé à l'unanimité.

SUJETS SOUMIS A DISCUSSION

- **Scolaire**

-Dégât des eaux au niveau du dortoir

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un dégât des eaux à eu lieu dans l'extension du dortoir du groupe scolaire le 10 janvier 2022.

Des problèmes d'infiltrations avaient déjà été constatés au niveau de la porte donnant sur la cour, cependant l'architecte avait précisé que la marche était de trop faible ampleur pour éviter les inondations (6cm au lieu de 15cm). Un devis sera par la suite proposé par l'entreprise Visentin afin de résoudre le problème.

Cependant, l'inondation du 10 janvier semble mettre en évidence un problème de porosité au niveau du mur en briques et en galets de Garonne, coté Avenue de Vallesvilles.

Une expertise a été menée avec l'architecte et les entreprises concernées et une auréole d'humidité a bien été constatée au niveau du mur.

Madame Florence SIORAT précise qu'une « mise en eau » sera effectuée durant la seconde semaine des vacances de février afin de déterminer avec précision l'origine de la fuite. Dans le cas où la mise en eau ne soulignerait aucun défaut de porosité du mur, les recherches se poursuivront au niveau de la toiture.

-Remplacement de la chaudière du groupe scolaire

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'installation d'une nouvelle chaudière au sein du groupe scolaire le 28 février 2022.

- **Urbanisme**

-Lotissement communal « Les Vignes »

Monsieur CREPY rappelle au conseil que les travaux d'aménagements du lotissement ont débuté le 25 janvier 2022. De nombreux lots ont déjà été réservés, cependant il manque, à ce jour, 3 réservations pour que la commune puisse débloquer les fonds auprès du Crédit Agricole.

Lors d'un entretien avec la commune, le syndicat Réseau 31 a demandé à cette dernière d'utiliser de la fonte pour concevoir le réseau d'eau potable du lotissement. Après avoir fait chiffrer l'opération, il a été constaté qu'une telle opération reviendrait 10 000 € plus cher que la conception d'un réseau en PVC, comme cela se fait habituellement. Au vu de cette information, monsieur le Maire a pu négocier la conception du réseau d'assainissement en PVC auprès de Réseau 31.

- **Ressources Humaines**

-Débat relatif à la mise en place de la protection sociale complémentaire (PSC)

Monsieur le Maire laisse la parole à monsieur Frédéric CHAMPIÉ, secrétaire de mairie, pour évoquer la mise en place de la protection sociale complémentaire.

La PSC est une couverture sociale apportée aux agents en complément de la sécurité sociale. Elle était jusqu'à présent facultative pour les collectivités territoriales, mais l'ordonnance du 17 février 2021 basée sur la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 impose aux collectivités la mise en place de ce processus ainsi que de mener un débat relatif à cette dernière avant le 18 février 2022.

Le décret fixe les échéances suivantes :

-Obligation de participation de 50 % pour les complémentaires santé des agents à compter du 1^{er} janvier 2026.

-Obligation de participation de 20 % pour les prévoyances des agents à compter du 1^{er} janvier 2025.

La participation de la commune peut se mettre en place de 2 manières différentes :

-La commune peut verser directement une participation à l'agent, à la condition que l'agent adhère à une mutuelle dite « labellisée » (soit « compatible » avec la participation employeur) et dispose d'un contrat à son nom.

-Mettre en concurrence les mutuelles par le biais d'un marché et conclure une convention de participation de 6 ans maximum avec le candidat retenu. Les agents seront libres d'adhérer ou non à la mutuelle sélectionnée par la commune.

Dans le cadre de ses missions optionnelles, le centre de gestion devrait également proposer une solution aux collectivités dans les prochains mois. Similaire à la seconde option évoquée, cette solution consisterait en la conclusion d'une convention de participation par le centre de gestion, pour le compte de la commune.

Il est souligné que la PSC pourrait être mise en place au sein de la commune avant les dates d'échéances prévues par le décret. Cependant le conseil souhaite attendre la proposition du centre de gestion et des estimations du cout de l'opération pour la commune avant d'engager le dispositif.

- **Point sur les orientations du semestre 2022**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une feuille de route a été établie avec les adjoints afin de déterminer les projets prioritaires pour le 1^{er} semestre de l'année 2022.

La feuille de route s'articulera autour de 6 axes principaux :

- La rénovation de la salle des fêtes communale
- L'extension du cimetière
- L'OAP (Lotissement communal « Les Vignes »)
- La gare (définition de la destination, rénovation)
- Le groupe scolaire (PEDT, CMJ)
- Le nouveau site internet (livraison prévue pour avril 2022).

Un certain nombre de réunions ont été prédéfinies en fonction de la nature du projet.

Monsieur Stéphan POURCET évoque le fait que des photos du lotissement communal les Vignes sont prises régulièrement afin de mettre en évidence l'évolution des travaux d'aménagement. Le même processus sera réalisé pour la gare.

- **Sujets divers**

Monsieur Stéphan POURCET et madame Valérie DUPUY précisent que le bulletin municipal 2022 sera distribué aux usagers autour du 10 février 2022.

Monsieur le Maire rappelle aux élus concernés de s'inscrire sur le Doodle relatif à la prochaine réunion de la commission communale des impôts directs (CCID).

**La séance est levée le mercredi 2 février 2022 à 21h24.
La date du prochain conseil est fixée au mercredi 2 mars 2022.**

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
CRÉPY Fabrice	Maire	
SIORAT Florence	1 ^{er} Adjoint	
BONNEFOY Magali	2 ^{ème} Adjoint	
POURCET Stephan	3 ^{ème} Adjoint	
BAS JérémY	Conseiller Municipal	Absent
BÉDÉ Marc	Conseiller Municipal	Absent
BOURGEOIS Patrick	Conseiller Municipal	
CAZAUX Émilie	Conseillère Municipale	
DE LACHADENEDE Stéphanie	Conseillère Municipale	
DUPHLOUX Stéphane-Jean	Conseiller Municipal	Absent, procuration donnée à Valérie DUPUY
DUPUY Valérie	Conseillère Municipale	
LUYCKX Émilie	Conseillère Municipale	
PERDRIEL Maritza	Conseillère Municipale	
PERETTI Caroline	Conseillère Municipale	
ROCHIS Frédéric	Conseiller Municipal	